

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 22 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 13    Votants : 15    Procurations : 2

Date de convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON

Représentés : Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON par Paulette FOURNIER

Objet : Budget principal 2024 - Admission en non-valeur

Délibération n° 2024-78

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que sur proposition du Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique par mail explicatif du 21 mai dernier, il fait état des pièces irrécouvrables des titres de recettes de l'année 2019 à 2023 sur le budget principal de la commune pour un montant de 451 € (Etat des présentations et admissions en non-valeur arrêtées à la date du 21/05/2024 – n° de liste 5980200011).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :**

- **Décide** d'admettre en non-valeur les créances présentées pour un montant de 451 €.

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 22 juillet 2024

Le secrétaire de séance  
Alain DELMAS

Le Maire,  
Richard FIOL



25 JUL. 2024

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : ..... 25. JUL. 2024 .....